



## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 FÉVRIER 2026

**L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 février**, à 17 h, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire de la CCGT, située au 1 bis, boulevard des Poumadères, à l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Président.

Date d'envoi de la convocation : 5 février 2026

Présents : Georges BELOU, Claudine DANEZAN, Jean-Claude DAROLLES, Martine DISPANS, Francis IDRAC, Danielle MARION, et Jean-Claude TOR

Procurations :

1. Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Francis IDRAC

Excusés : Marion ARTUS, Dominique BONNET et Régine SAINTE-LIVRADE

Absents : Muriel ABADIE, Marc CASSAGNE et Denis DARAN

Secrétaire de séance : Georges BELOU

Le président accueille les conseillers d'administration et procède à l'appel nominal des membres.

Le quorum étant atteint, le président du CIAS de la Gascogne Toulousaine indique que le conseil d'administration peut valablement délibérer.

# ORDRE DU JOUR

<b>1</b>	<b>DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>FINANCES.....</b>	<b>5</b>
3.1	Délibération n° DELCIAS-2026-001 : Rapport sur les orientations budgétaires 2026.....	5
<b>4</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>6</b>
4.1	Délibération n° DELCIAS-2026-002 : Adoption du règlement de formation commun CCGT/CIAS .....	6
4.2	Délibération n° DELCIAS-2026-003 : Mandat au CDG 32 - Appel à concurrence contrat prévoyance .....	7
4.3	Délibération n° DELCIAS-2026-004 : Modification du tableau des emplois .....	8
<b>5</b>	<b>INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>9</b>
5.1	Information.....	9
5.1.1	Renouvellement du conseil d'administration du CIAS.....	9
5.1.2	Prochain conseil d'administration .....	9

## **1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Georges BELOU est désigné secrétaire de séance pour la durée de la séance du conseil d'administration conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

## **2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

M. le président invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance précédente.

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du 04/12/2025.**

## 3 FINANCES

### 3.1 Délibération n° DELCIAS-2026-001 : Rapport sur les orientations budgétaires 2026

Le vote du budget est un acte politique majeur dans toutes les collectivités territoriales. Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape de la préparation budgétaire.

**Le DOB ne donne pas lieu à un vote, il doit cependant permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix** (loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République).

L'article L.2312-1 du CGCT prévoit que, dans les collectivités et établissements publics administratifs de 3 500 habitants et plus, le président organise au sein de l'organe délibérant, dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires.

Ce débat s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présentant les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, ce qui ne concerne pas le CIAS de la Gascogne Toulousaine.

En outre, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants ainsi que pour les établissements publics locaux rattachés, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce ROB donne lieu à un débat en conseil d'administration, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Monsieur le Président rappelle que le CIAS a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec pour seule compétence le service d'aide et d'accompagnement à domicile (transféré du CCAS de la commune de l'Isle Jourdain).

BUDGET PRINCIPAL (M57) recouvrant le CIAS  
BUDGET ANNEXE (M22) recouvrant le service d'aide à domicile

Après une présentation du rapport joint en annexe, Monsieur le Président propose à l'assemblée de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2026 exposées précédemment.

**Le Conseil d'administration prend acte à l'unanimité (par 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention) de la tenue du débat d'orientations budgétaires.**

## 4 RESSOURCES HUMAINES

### 4.1 Délibération n° DELCIAS-2026-002 : Adoption du règlement de formation commun CCGT/CIAS

Deux réunions du COPIL<sup>1</sup> se sont tenues les 19/09/2025 et 07/10/2025.

Lors de la première réunion, un rappel a été fait du règlement actuel et il a été choisi de retravailler spécifiquement, en plus de l'actualisation des formations règlementaires, les thèmes suivants :

- Préparation concours / examen
- Procédure CPF
- Développement de formations totalement en distanciel

La 2<sup>ème</sup> réunion s'est concentrée sur la mise à jour des thèmes présentés ci-dessus

**Vu l'avis favorable du CST<sup>2</sup> en date du 09/12/2025, le Conseil d'administration décide à l'unanimité (par 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention) :**

- **d'approuver le règlement de formation joint en annexe,**
- **de communiquer ce document à tous les agents de la CCGT et du CIAS.**

---

<sup>1</sup> CoPil : Comité de Pilotage

<sup>2</sup> CST : Comité Social Territorial

## **4.2 Délibération n° DELCIAS-2026-003 : Mandat au CDG 32 - Appel à concurrence contrat prévoyance**

Vu les documents transmis, le Président informe les membres du conseil d'administration que le CDG<sup>3</sup> 32 va lancer un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation « Prévoyance », pour un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Le Président précise que, pour envisager d'adhérer à cette convention afin de bénéficier d'un contrat prévoyance de bonne qualité avec un prix attractif du fait de la mutualisation, il convient de donner un mandat préalable au CDG 32 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques précités, étant entendu que l'adhésion à la convention de participation reste libre à l'issue de la consultation.

L'objectif du CDG 32 est « de permettre aux agents d'accéder, à des conditions attractives, à une protection contre la perte de salaire en cas de maladie et, plus largement, de contribuer à l'amélioration de l'attractivité et de la fidélisation au sein des collectivités grâce à la mise à disposition d'un contrat de prévoyance adapté ».

**Le Conseil d'administration décide à l'unanimité (par 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention) :**

- **de donner mandat au CDG 32 pour le lancement d'un appel public à concurrence visant à conclure une convention de participation pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance,**
- **d'autoriser le Président à signer le mandat.**

---

<sup>3</sup> CDG 32 : Centre de Gestion du Gers

### 4.3 Délibération n° DELCIAS-2026-004 : Modification du tableau des emplois

Monsieur le Président informe le conseil d'administration de la nécessité de modifier le dernier tableau des emplois, adopté par délibération le 18/09/2025, afin de prendre en compte l'élément suivant :

#### CRÉATION DE POSTE au 01/05/2026 :

- En vue de la pérennisation de 2 agents contractuels, déjà titulaires de la FPT dans une autre filière, création de 2 postes d'aide à domicile à temps non complet 20 h hebdomadaires, 1 sur le grade d'agent social principal 1<sup>ère</sup> classe et 1 sur le grade d'agent social

Il est fait part au conseil d'administration de la politique de pérennisation des emplois depuis plusieurs années (stagiairisation ou mutation d'agents) ainsi que de la volonté d'augmenter le temps de travail des aides à domicile qui le souhaitent. Trois agents sont passées au 01/01 de 24 h à 28 h.

Afin d'être attractif, le SAAD a fait le choix de prendre en compte les contraintes d'emplois du temps des aides à domicile. De nombreux agents ne souhaitent travailler que sur des temps non complets car elles veulent être disponibles pour leurs enfants ou ont une autre activité en parallèle. Le fait de s'adapter aux contraintes des agents permet de ne pas avoir de problématique de recrutement même si cela est plus difficile à gérer.

**Le Conseil d'administration décide à l'unanimité (par 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention) de modifier le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus.**



## **5 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **5.1 Information**

#### **5.1.1 Renouvellement du conseil d'administration du CIAS**

Mme Lucile SOUKRI CARAYOL explique qu'après l'installation du conseil communautaire en avril, il y aura fin avril la désignation des élus siégeant au CIAS et en parallèle sera lancé un appel à candidatures auprès des associations concernées pour qu'elles désignent un représentant. L'installation du prochain conseil d'administration aura lieu en juin.

#### **5.1.2 Prochain conseil d'administration**

M. le Président annonce que le prochain conseil d'administration aura lieu le jeudi 12 mars 2026 pour le vote des budgets, à 17 h, à la salle du Conseil communautaire de la CCGT, située au 1bis, boulevard des Poumadères, à l'ISLE-JOURDAIN.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 17 h 45.

**Le secrétaire de séance,  
Georges BELOU**

**Le président,  
Francis IDRAC**